Page de garde avec logo

**Contrat de travail à durée indéterminée**

Madame/Monsieur Prénom Nom

ENTRE LES SOUSSIGNÉ·ES :

[Dénomination sociale],

[Type de société] au capital de [?] euros,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [Ville] sous le numéro SIRET [Numéro],

Dont le siège social est situé [Adresse],

Représentée par [Prénom Nom], agissant en qualité de [Fonction] ayant tous pouvoirs aux effets et bénéfices des présentes.

La Convention collective nationale applicable est celle de [Convention].

**Ci-après désignée « l’employeur » ou « la société », d’une part.**

ET :

Monsieur/Madame [Prénom Nom (née Nom)]

Né·e à [Ville] le [JJ/MM/AAAA]

Demeurant [Rue] à [Ville]

De nationalité [Française ou autre]

N° Sécurité Sociale : [X XX XX XX XXX XXX XX]

Agissant en son nom et pour son propre compte.

**Ci-après dénommé·e « la ou le salarié·e », d’autre part.**

Il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - OBJET ET DURÉE DU CONTRAT**

La ou le salarié·e est engagé·e par la société [Nom de la société] pour une durée indéterminée et à temps plein, à compter du [JJ MM AAAA], en qualité de [Nom du poste] sous réserve de satisfaire à la visite médicale d’embauche.

Le présent contrat est régi par le droit du travail français, la Convention Collective Nationale applicable, ainsi que par les dispositions ci-après.

La ou le salarié·e s’engage en outre à se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Ce contrat deviendra définitif à l’issue d’une période d’essai de [X] mois qui se terminera le [JJ MM AAAA]. Conformément aux dispositions conventionnelles, cette période d’essai pourra faire l’objet d’un renouvellement pour une durée maximale de [X] mois supplémentaires, après accord écrit des parties.

Durant la période d’essai, le contrat pourra être rompu par chacune des parties, sans indemnité, et sous réserve de respecter les délais de préavis légaux. Toute suspension qui se produirait pendant cette période la prolongerait pour une durée équivalente.

## **ARTICLE 2 - FONCTIONS**

La ou le salarié·e aura la qualité de [Fonction] – Statut [employé/ETAM/Cadre]. Elle ou il est classé·e Position [X.X], coefficient [XXX], selon la classification prévue par la Convention Collective [Nom de la convention].

À ce titre, elle ou il devra assurer notamment les activités de :

* Activité 1
* Activité 2

Une fiche de poste détaillée et signée par les deux parties sera annexée au présent contrat au plus tard avant la fin du premier mois de la période d’essai.

La ou le salarié·e fera un compte rendu, au minimum hebdomadaire, sur ses activités à la direction de la société, ou à toute personne désignée par elle et travaillera sous l’autorité directe de [Nom Prénom] du responsable.

Il est entendu et accepté par la ou le salarié·e que son poste pourra évoluer et que la société pourra être amenée à modifier ses fonctions et responsabilités, ou le muter à tout autre poste en rapport avec ses compétences, sous réserve de l’application des dispositions de la Convention Collective applicable.

##

## **ARTICLE 3 - LIEU DE TRAVAIL**

Le lieu de travail de la ou du salarié·e est fixé à [Adresse].

Le lieu de travail pourra être transféré dans tout autre lieu, si l’exercice des fonctions de la ou du salarié·e l’exige ou si la société en éprouvait la nécessité, sans que ce transfert constitue une modification du contrat de travail.

La ou le salarié·e accepte d'effectuer des voyages courts ou prolongés, en France ou à l’étranger, et donc d'être éloigné·e de son domicile pour des périodes limitées dans le temps.

À sa demande exclusive, et en accord avec sa hiérarchie, la ou le salarié·e pourra être amenée à exercer ponctuellement sa mission à son domicile.

## **ARTICLE 4 - DURÉE DU TRAVAIL**

La ou le salarié·e est embauché·e pour une durée hebdomadaire de travail de [xx] heures.

Aux fins de comptabiliser la durée du travail hebdomadaire et mensuelle de chaque salarié·e, il respectera le système de contrôle mis en place par l’entreprise.

Compte tenu de ses fonctions, elle ou il pourra être amené·e à effectuer des heures supplémentaires.

Ces heures ne devront être effectuées qu’à la demande de l’employeur.

Ces heures seront rémunérées conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

## **ARTICLE 5 - RÉMUNÉRATION**

En rémunération de ses services, la ou le salarié·e percevra une rémunération brute annuelle fixée à [montant en chiffres] € ([montant en lettre] euros).

Toutes les heures de travail à effectuer en dehors des horaires prévus devront donner lieu à récupération ou rémunération.

Tout bonus, prime, commission, libéralité ou tout autre paiement s’ajoutant aux rémunérations fixe et variable présentées ci-dessus ne sera pas considéré comme un élément de salaire que le ou la salarié.e serait contractuellement en droit de recevoir, mais comme une libéralité que la société se réserve le droit de supprimer ou de réviser unilatéralement à tout moment.

## **ARTICLE 6 - CLAUSE D’EXCLUSIVITÉ**

Dans le cadre de ses fonctions, la ou le salarié·e est supposé·e acquérir une large connaissance d’éléments techniques, financiers et commerciaux sur la société.

En conséquence, et pendant toute la durée du contrat, la ou le salarié·e devra consacrer tout son temps et toute son activité au service de la société et ne pourra sans l'accord écrit de celle-ci avoir une autre occupation professionnelle de quelque nature qu'elle soit, salariée ou indépendante.

## **ARTICLE 7 - CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ**

La ou le salarié·e s'engage formellement à n'utiliser et à ne divulguer directement ou indirectement à qui que ce soit, tant pendant l'exécution de son contrat de travail avec la société qu'après l'expiration de celui-ci, pour quelque cause que ce soit, aucune information confidentielle qu'il pourrait recueillir à l'occasion de ses fonctions ou du fait de sa présence dans la société et portant notamment sur ses modes d'exploitation propres, son organisation, ainsi que sur les études réalisées soient pour la société elle-même, soit pour le compte de ses clients, sauf autorisation préalable et expresse de la direction.

La ou le salarié·e s'interdit de se trouver dans une situation dans laquelle son intérêt personnel entrerait en conflit, de quelque manière que ce soit, avec les intérêts de la société.

La ou le salarié·e s'engage à informer immédiatement le responsable de la société de tout élément de sa situation personnelle qui pourrait entrer en conflit avec les intérêts de la société.

## **ARTICLE 8 - ABSENCES, RETARDS & MALADIE**

La ou le salarié·e est tenu·e de prévenir immédiatement l’employeur de toute absence, quelle qu’elle soit, et de lui adresser tout justificatif approprié.

En cas d’absence imprévisible, la ou le salarié·e devra prévenir sa hiérarchie dans les plus brefs délais.

Si l’absence résulte de la maladie ou d’un accident, la justification devra intervenir dans les quarante-huit (48) heures par l’envoi à l’entreprise, par lettre recommandée, d’un certificat médical précisant la durée de l’arrêt initial. La même formalité sera requise en cas de prolongation de l’arrêt de travail.

Pour toute absence prévisible, la ou le salarié·e devra au préalable solliciter l’accord de la Direction. En cas de retard prévisible, la ou le salarié·e devra en informer sa hiérarchie dans les plus brefs délais et par tout moyen.

Les motifs du retard devront être portés à la connaissance de l’employeur sur simple demande. Ce dernier pourra exiger un justificatif si le retard a eu des conséquences sur le bon fonctionnement de l’entreprise.

## **ARTICLE 9 - PROTECTION SOCIALE**

La ou le salarié·e bénéficie des régimes de retraite complémentaire et de prévoyance en vigueur dans la société et souscrits par la société.

Conformément aux dispositions légales, conventionnelles et aux usages en vigueur dans l’entreprise, elle ou il sera affilié·e :

* pour la prévoyance et retraite complémentaire chez [Nom du prestataire + Adresse]
* pour le régime frais de santé chez [Nom du prestataire + Adresse]

La ou le salarié·e accepte que lui soit prélevée mensuellement la retenue correspondant à la quote-part salariale des cotisations à chacun des régimes, en vigueur à la date de la signature du présent contrat de travail, et qui pourrait ultérieurement résulter de toute modification des régimes en cours.

## **ARTICLE 10 - DÉCLARATIONS DIVERSES**

Le recrutement de la ou du salarié·e fait l’objet d’une déclaration préalable d’embauche auprès de l’Urssaf de [Ville].

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, la ou le salarié·e est informé·e que les données nominatives sont enregistrées sur support informatique et communiquées à l’Urssaf de [Département] auprès de laquelle elle·il peut exercer son droit d’accès et de modification.

La ou le salarié·e déclare n’être lié·e à aucune autre entreprise et être libre de tout engagement étant rappelé que toute fausse déclaration serait de nature à mettre en jeu sa responsabilité de même qu’une cause légitime de rupture du présent contrat de travail.

Quant à la réglementation et aux usages de l’entreprise, pour toutes les questions qui ne sont pas prévues par le présent contrat de travail, les soussignés se réfèreront à la loi, à la convention collective nationale applicable ainsi qu’au règlement intérieur.

Fait à [Ville] en deux exemplaires. Le [JJ MM AAAA].

Pour la Société La ou le salarié·e
 Madame/Monsieur Prénom Nom Madame/Monsieur Prénom Nom
 Fonction

 Signature précédée
 de la mention “lu et approuvé”.